



Sous location, répartition des charges

Par **yatapan**, le **06/02/2008** à **22:27**

Bonjour

je suis psychologue clinicienne et je sous-loue une journée par semaine un cabinet avec 4 autres psychologues dont 3 locataires. Ma question porte sur la répartition des charges : comment calculer la répartition des charges en dehors du loyer: se fait-elle au nombre d'occupants ou bien une division au nombre initial de locataire puis division en fonction du temps d'occupation? On me propose de diviser le montant total des charges par le nombre d'occupants donc 5, ce sur quoi je ne suis d'accord estimant que cela serait plus logique de répartir en 3 locataires puis ce tiers réparti en fonction du temps d'occupation.
Merci

Par **Jurigaby**, le **07/02/2008** à **00:30**

Bonjour.

C'est vous qui choisissez ce que vous voulez faire.. Vous avez entièrement le choix, à vous de vous mettre d'accord.